



## **Bourse de recherche de troisième cycle Bengt-Nirje**

[www.cnriss.org/programme](http://www.cnriss.org/programme)

2009-2010

03-03

## **BOURSE DE RECHERCHE DE TROISIÈME CYCLE BENGT-NIRJE**

*\* Pour le lecteur, l'usage du masculin a été employé simplement pour alléger le texte*

### **Nature du programme**

Le Consortium national de recherche sur l'intégration sociale (CNRIS) est un organisme à but non lucratif engagé dans la promotion et la valorisation de la recherche dans les domaines de la déficience intellectuelle et des troubles envahissants du développement. Il soutient la recherche dans ces domaines et désire contribuer au transfert des connaissances issues de la recherche.

Conformément à sa mission et à ses orientations, le CNRIS a mis sur pied un programme de bourses d'études en vue de favoriser le développement des connaissances qui soutiennent le renouvellement des pratiques visant les personnes ayant une déficience intellectuelle, leur entourage ou la communauté. Par l'octroi de la bourse Bengt-Nirje, d'une valeur de 10 000 \$, le CNRIS veut contribuer à susciter et à accroître l'intérêt des étudiants des cycles supérieurs et des chercheurs universitaires pour la recherche dans le domaine de la déficience intellectuelle, dans le champ spécifique de l'intégration sociale.

Par cette bourse, le CNRIS désire souligner l'engagement de M. Bengt Nirje, décédé le 8 avril 2006, pour la cause de l'intégration sociale des personnes ayant une déficience intellectuelle. Diplômé en droit, philosophie, ethnologie, littérature comparée et histoire de l'art des Universités Uppsala, Yale et la Sorbonne, Bengt-Nirje a été reconnu mondialement pour son importante contribution au domaine de la déficience intellectuelle, notamment pour sa définition du « principe de normalisation ». Bengt Nirje a été un brillant penseur. Pour tous ceux qui l'ont connu personnellement et ceux qui ont lu ses écrits, Bengt-Nirje a été un merveilleux mentor.

La bourse Bengt-Nirje est destinée à un étudiant inscrit à un doctorat de recherche (Ph. D.) qui poursuit ses études dans une université québécoise dans le domaine de la déficience intellectuelle, dont la recherche doctorale est centrée spécifiquement sur le thème de l'intégration ou de la participation sociale. La bourse sera remise en deux versements de 5 000 \$, soit un versement à la session d'automne et l'autre à la session d'hiver.

### **Date limite du concours**

La date limite pour transmettre une demande de bourse de recherche de troisième cycle Bengt-Nirje en déficience intellectuelle pour l'année 2009-2010 est le **16 octobre 2009**.

L'examen des demandes sera effectué par un comité d'évaluation dont les membres sont désignés par le Conseil d'administration du CNRIS.

### Conditions d'admissibilité

Au regard de la bourse de troisième cycle Bengt-Nirje, le CNRIS soutient des étudiants dont les travaux, selon l'évaluation qui en est faite, sont susceptibles d'avoir des retombées particulières pour l'intégration des personnes ayant une déficience intellectuelle, dans divers contextes de vie.

Le candidat doit démontrer que ses travaux :

- prennent en compte les besoins spécifiques des personnes bénéficiant des services des centres de réadaptation en déficience intellectuelle et en troubles envahissants du développement (CRDITED), de leur entourage ou de la communauté;
- sont axés sur l'intégration et la participation sociale des personnes ayant une déficience intellectuelle;
- prévoient des moyens de diffuser ou d'intégrer de nouvelles connaissances dans les milieux de pratique afin de soutenir les intervenants;
- peuvent contribuer à l'amélioration des interventions auprès des personnes concernées;
- sont susceptibles de concourir de façon concrète au soutien des personnes concernées ou de leur entourage.

Est admissible à ce concours toute personne citoyenne canadienne ou résidente permanente, qui est inscrite à temps complet à un doctorat de recherche dans un programme de troisième cycle (Ph. D.) dans une université québécoise. Les travaux de recherche doctorale ont pour but de favoriser l'intégration et la participation sociale des personnes ayant une déficience intellectuelle. De plus, cette personne doit :

- être domiciliée au Québec depuis au moins une année;
- être résidente du Québec au sens de la *Loi sur l'assurance maladie* et le *Règlement sur l'admissibilité et l'inscription des personnes auprès de la Régie de l'assurance maladie du Québec* et de la *Loi et du Règlement sur l'impôt du Québec*;
- Ne pas avoir été déjà lauréat de cette bourse
- Être soutenu par une personne au sein d'un CRDITED, membres du CNRIS (*Cette personne doit faciliter le processus d'accueil et de démarches au sein du CRDITED*)
- *l'étudiant peut exercer un emploi dans un centre de réadaptation en déficience intellectuelle et en troubles envahissants du développement (CRDITED), mais doit être inscrit à temps plein à son programme d'études pendant au moins une session durant l'année d'octroi la bourse.*

\*\*\*\*\*

## **GUIDE DE PRÉSENTATION DE LA DEMANDE DE BOURSE** **(Bourse de recherche de troisième cycle Bengt-Nirje)**

Toute personne admissible à ce concours peut faire une demande en transmettant son dossier de candidature au CNRIS. Cette personne doit remplir le formulaire prévu à cet effet et l'accompagner de toutes les pièces exigées.

La demande de bourse doit parvenir au CNRIS au plus tard le **16 octobre 2009**. Les demandes incomplètes ou inadmissibles ne seront pas soumises au Comité d'évaluation.

### **Liste des pièces requises**

- Le curriculum vitae du candidat;
- Une lettre d'appréciation du directeur de thèse de l'université (*voir p.5*);
- Une lettre de recommandation de la direction concernée du CRDITED (*voir p.5*);
- Les relevés de notes cumulatifs de la maîtrise et du doctorat du candidat avec le sceau de l'institution;
- Une preuve de citoyenneté canadienne ou de résidence permanente, si le pays d'origine du candidat n'est pas le Canada.

### **Critères d'évaluation de la demande**

#### **a) Excellence du dossier universitaire (10 points)**

- Qualité du dossier universitaire et progression dans les études (10 points)

#### **b) Qualité d'encadrement (10 points)**

- Lettre d'appréciation de l'université (5 points)
- Lettre de recommandation du CRDITED (5 points)

#### **c) Qualité des expériences et des réalisations (20 points)**

- Expériences (10 points)
- Réalisations sociales ou scientifiques dans le domaine de la déficience intellectuelle (10 points)

#### **d) Qualité du projet (20 points)**

- Originalité et pertinence de la problématique (8 points)
- Objectifs (4 points)
- Méthodologie (4 points)
- Planification de la recherche (4 points)

#### **e) Pertinence des activités de diffusion et de transfert des connaissances (15 points)**

- Originalité du projet de diffusion (5 points)

- Transfert visant les praticiens et les personnes ayant une déficience intellectuelle et leurs proches (5 points)
  - Participation à des événements scientifiques majeurs (5 points)
- f) Liens explicites avec les pratiques professionnelles en CRDITED en relation avec les politiques et l'offre de service de la Fédération québécoise des centres de réadaptation en déficience intellectuelle et en troubles envahissants du développement (FQCRDITED) (25 points)**
- Avancement des connaissances (10 points)
  - Liens avec la pratique spécialisée visant la personne ayant une déficience intellectuelle (10 points)
  - Contribution à une meilleure compréhension du contexte d'intégration (5 points)

#### **Lettre d'appréciation du directeur de thèse de l'université**

La lettre d'appréciation doit comporter trois éléments essentiels, à la qualité des études de la personne qui effectue la demande de bourse, le potentiel de recherche et l'appréciation du projet que cette dernière se propose de réaliser, et ce, en attestant que le projet a été dûment reçu et lu par la signataire, le signataire de la lettre d'appréciation.

**Qualité des études universitaires.** Tel que démontré par les relevés de notes scolaires obtenues au deuxième et troisième cycle, les prix et distinctions obtenus.

**Potentiel de recherche.** Qualité des aptitudes analytiques, pensée critique, aptitudes à mettre en pratique ses compétences et ses connaissances, jugement, originalité, initiative et autonomie, détermination et capacité à terminer un projet dans des délais raisonnables, tel qu'indiqué dans la description du programme d'études, ainsi que par l'expérience de travail et les contributions à la recherche.

**Aptitudes à communiquer.** Tel que démontré dans la description du programme d'études, ainsi que par l'expérience de travail, l'engagement envers la communauté et les autres activités extrascolaires (si pertinent) et la qualité de la présentation de la demande.

#### **Lettre de recommandation du CRDITED**

La lettre de recommandation confirme que le projet soumis correspond aux orientations, aux valeurs et aux priorités du CRDITED et que ce dernier pourra convenablement encadrer la démarche des étudiants en s'assurant que l'étudiant reçoive la supervision requise et dispose des ressources matérielles nécessaires. Enfin, le responsable certifie que le projet proposé, s'il utilise des sujets humains, est conforme aux critères éthiques du CRDITED (<http://www.cerc-crdited.ca/>).

## Conditions d'octroi lors de la remise de bourse

Au moment de la remise de la bourse (pour chacun des deux versements), la personne à qui la bourse est octroyée doit fournir la preuve de son inscription à un programme d'études de troisième cycle (Ph. D.) dans une université québécoise.

En acceptant la bourse de recherche, le lauréat s'engage à présenter son projet lors de l'assemblée générale annuelle du CNRIS, rédiger un bref article pour le bulletin mensuel du CNRIS et à fournir un certificat d'éthique s'il est requis pour la recherche.

### QU'EST-CE QUE LE CERTIFICAT D'ÉTHIQUE ?

Le certificat d'éthique est une forme d'autorisation pour les projets de recherche impliquant des êtres humains. Avant de débiter leurs recherches, les professeurs et les étudiants doivent avoir reçu, de la part du Comité d'éthique en recherche conjoint (CÉRC) un certificat d'éthique dûment signé. Dans tous les cas, les projets de recherche ne peuvent débiter avant l'émission d'un **certificat d'éthique par le CÉRC** et ce, même si un certificat a été émis par une autre institution reconnue. *Seulement si le candidat est retenu pour la bourse, il s'engage à faire la demande d'un certificat d'éthique du CÉRC au : <http://www.cerc-crdited.ca/>*

## Dossier et accès aux documents

Les renseignements fournis seront versés dans un dossier personnel du candidat et utilisés pour l'évaluation de la demande de bourse. Seuls les membres du Comité d'évaluation et du Conseil d'administration y auront accès.

Ces renseignements seront utilisés en conformité avec la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels*.

## Faire parvenir votre demande ainsi que le formulaire et les pièces requises à l'adresse suivante

CNRIS  
**Bourse de recherche de troisième cycle Bengt-Nirje**  
3255, rue Foucher  
Trois-Rivières (Québec)  
G8Z 1M6

\*\*\*\*\*